

**Small files: Algeriet
1957-1961, Angola 1961: Small
files: Algeriet 1957-19...**

HS L 179:178



Dag Hammarstiölds samml.

L 779:178

Algeria

3 June 1957

Slim, Mongi (Perm. Represent. of Tunisia
to the U.N.)

- 1 letter to D.M.

PERMANENT MISSION OF TUNISIA
TO THE UNITED NATIONS
369 LEXINGTON AVENUE
NEW YORK 17, NEW YORK
Ref. M T P
No. 280

New York, le 3 juin, 1957

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme suite à ma lettre du 31 mai 1957 j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence les précisions suivantes sur les incidents provoqués à l'intérieur du territoire tunisien par les troupes françaises le 31 mai 1957.

"Le vendredi 31 mai, à 2 heures du matin, des obus tirés d'Ain-Assal (Algérie) sont tombés à Argoub et Dhebir, en territoire tunisien, causant des dégâts au cheptel."

"A l'aube du même jour, un détachement de l'armée française appuyé par les blindés et l'aviation militaire, a encerclé les Cheikhats des Ouled M'Salem et de Khmairia à l'intérieur du territoire tunisien où étaient groupés les réfugiés algériens. Les troupes françaises ont dressé des barrages sur la piste conduisant à ces Cheikhats à l'endroit dit Djebel-Adissa et ont procédé à un ratissage systématique de la région, brûlant des fermes, molestant les habitants et les réfugiés algériens, s'efforçant de refouler ces derniers sur l'Algérie."

"Le gouverneur de la région informé de ces faits intervint aussitôt auprès des responsables militaires français, leur demandant de faire cesser ces opérations de ratissage et les informant qu'il avait dépêché des éléments de l'armée et de la garde nationale tunisiennes pour protéger la population. Vers 13 heures M. Gillet, Conseiller à l'Ambassade de France, Chargé des Affaires pendant l'absence de l'Ambassadeur, convoqué par le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a été aussitôt informé de cette situation et invité à faire cesser ces opérations."

"A 14 heures les premiers éléments de la garde et de l'armée tunisiennes ont trouvé la route coupée par les half-tracts et furent empêchés de remplir leur mission de protection des habitants et des réfugiés."

"Au même moment sont arrivés sur les lieux, accompagnés du délégué d'Ain-Draham, l'Ambassadeur Khamais Hajeri, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, et M. Caid Sebsi, attaché au cabinet du ministre de l'intérieur venus enquêter à la veille de leur départ en mission pour Genève. Pendant qu'ils parlementaient avec le commandant du détachement qui leur barrait la route, des rafales de mitrailleuses furent tirées par les troupes françaises, faisant sept morts et quatorze blessés parmi les forces tunisiennes de l'ordre. C'est au cours de cet accrochage que M. l'Ambassadeur Hajeri a été grièvement atteint.

"Le gouvernement tunisien a aussitôt élevé une énergique protestation tant auprès du ministre des affaires étrangères français à Paris qu'auprès de l'Ambassade de France à Tunis, soulignant la gravité de tels incidents dont la responsabilité incombe entièrement aux troupes françaises.

"Le gouvernement tirera toutes les conséquences de ces violations répétées des principes les plus élémentaires de la loi internationale."

En conséquence, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir intervenir en vue de mettre fin à de pareils actes incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies.

Je vous prie de bien vouloir communiquer le texte de cette lettre comme document à tous les états membres des Nations Unies.

Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Mongi SLIM
Ambassadeur de Tunisie à
Washington,
Représentant Permanent de
la Tunisie aux Nations Unies.